



Madame la Rectrice,

Le CTSD de la Creuse s'est réuni le mardi 3 septembre afin de procéder à des ajustements de la carte scolaire. Parmi les propositions de l'Inspecteur d'Académie, se trouve la création d'un chargé de mission « fourre-tout » prétendument destiné à améliorer et fluidifier la mise en œuvre et le déroulement des différentes formes de stages (3ème, CAP petite enfance ou aide à la personne, SNU, Service Sanitaire) dans les écoles du département. Nous avons d'ailleurs appris que la personne attendue sur ce poste l'occupait dès la pré-rentree, donc avant sa création, sans qu'il n'y ait eu d'appel à candidatures, ni de publication du poste.

Cette proposition qui s'apparente à un « petit arrangement entre amis » scandalise la profession et sans aucun doute demain l'ensemble de la communauté éducative si cette proposition était maintenue. Et pour cause !

Au cours de l'année 2018/2019, le département a connu un nombre démentiel d'absences non remplacées conduisant certaines écoles à être privées de un voire plusieurs enseignants pendant plusieurs semaines au cours de l'année imposant aux enseignants présents de se partager les élèves des enseignants non remplacés. Les personnels et l'ensemble de la communauté éducative sont en attente de réponse et d'engagement de l'administration face à une situation qui gangrène année après année l'école creusoise et entame la nécessaire confiance entre l'École et les familles. Le département n'a donc pas les moyens de ces « petits arrangements entre amis ».

En cette rentrée, 11 postes de PE et un poste de psychologue scolaire restent vacants à l'issue des opérations de mouvement. Si certains vont être gelés par l'Inspecteur d'Académie -notamment des postes dédiés aux élèves en situation de handicap ou des élèves à besoins éducatifs particuliers- les autres seront occupés par des remplaçants. Cette situation qui vient s'ajouter aux congés maternité, CLM, CLD hypothèque près d'un tiers des capacités de remplacement du département. Le département n'a donc pas les moyens de ces « petits arrangements entre amis ».

Au cours du CTSD, l'Inspecteur d'Académie a indiqué espérer avoir l'autorisation de recruter des personnels contractuels. Il a cependant précisé que l'autorisation ne porterait sans doute et au mieux que sur 4 personnels puisque 7 postes offerts au mouvement étaient au delà du plafond d'emplois suite à des erreurs de gestion, des créations de postes qui n'ont pas été pris en compte en carte scolaire. Il s'agit notamment de l'évolution du régime de décharges de direction des écoles 1 à 3 classes qui représentent un volume conséquent d'emplois dans un département rural comme le nôtre. Le département n'a donc définitivement pas les moyens de ces « petits arrangements entre amis ».

Les inégalités entre les écoles restent criantes et n'ont pas été traitées par l'Inspecteur d'Académie au cours des opérations de carte scolaire. Ainsi, en cette rentrée, l'école de Sainte Feyre dans laquelle vient d'être implanté un dispositif ULIS va devoir mettre en œuvre les inclusions dans des classes à plus de 26 élèves de moyenne, dont certaines à double niveau, avec un CP à 31 ! Avec une structure équivalente, d'autres écoles ont 40 élèves de moins. Avec les mêmes effectifs, d'autres écoles ont 2 enseignants de plus ! Ces injustices criantes, connues des usagers, ne sont pas dignes des valeurs du Service Public qui doit offrir une même qualité de service en tout point du territoire. Ce moyen gaspillé dans une mission obscure qu'aucun autre département n'a mise en œuvre serait plus justement utilisé pour réduire les effectifs par classes des écoles de Ste Feyre et St Fiel et éviterait de discréditer un peu plus notre institution dans le département.

Les élus locaux sont en train de travailler à des réorganisations du tissu scolaire afin de libérer des

moyens pour faire du « mieux d'école » : améliorer le remplacement, la prise en charge des élèves en difficulté, en situation de handicap. Que vont-ils penser si leurs efforts servent de telles pratiques, déconnectées des besoins identifiés dans le département ?

Madame la Rectrice, vous l'aurez compris, nos organisations syndicales s'opposent unanimement à cette proposition. Nous avons donc voté unanimement contre la proposition de l'Inspecteur d'Académie qui était la suivante :

+ 0,5 à ARS (octroi d'un appui pédagogique à hauteur de 2 jours par semaine)

+ 1 à Parsac (ouverture provisoire de la 5ème classe)

+ 0,5 à Saint Fiel (octroi d'un appui pédagogique intervenant les matins)

+0,5 à Ste Feyre (octroi d'un appui pédagogique intervenant les après-midis)

A saint Junien La Bregère, l'IA propose de mobiliser à 75% sur St Junien et 25% sur le Monteil Au Vicomte le moyen alloué à la REP de Bourganeuf.

+ 1 chargé de mission « accompagnement des demandes de stages en milieu scolaire »

Cette proposition ne peut d'ailleurs pas fonctionner puisque les horaires des écoles conduiraient l'enseignant à faire 26h hebdomadaires quand le service d'un PE est de 24h *!

En revanche, nous avons fait une contre-proposition qui a reçu un vote favorable unanime qui consiste à utiliser le moyen que l'Inspecteur d'Académie souhaitait consacrer à une mission pour ouvrir des classes entières à St Fiel et Ste Feyre.

Un nouveau CTSD est convoqué le jeudi 12 septembre. Nous ne doutons pas que vous saurez faire entendre à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qu'il est dans l'intérêt des élèves qui lui sont confiés et de notre institution de renoncer à la création de ce poste de chargé de mission et qu'il est préférable d'utiliser ce moyen à d'autres fins, notamment en stabilisant le fonctionnement des écoles de St Fiel et Ste Feyre.

Certains de notre volonté partagée de mobiliser toutes nos ressources pour assurer la réussite de tous les élèves, nous vous prions de recevoir, Madame la Rectrice, nos sincères salutations.

David GROSVALLLET
Pour Force Ouvrière

Pierre GAUTRET
Pour le SE-UNSA 23

Luc MARQUÈS
Pour le SNUipp-FSU 23

* Horaires St Fiel 8h30 – 12h (3h30) / Ste Feyre 13h30 – 16h30 (3h00)